

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

LICENCIEMENTS DE NOUVEL AN

Pour certains de nos collègues des centres et instituts culturels, la fin de l'année 2005 a été marquée par l'annonce brutale de la rupture de leur contrat ou son non renouvellement et cela pour des raisons injustifiées et dans des conditions discutables du point de vue du droit.

En Autriche, à l'Institut de Vienne, 17 enseignant(e)s, travaillant à la diffusion du français se sont vu notifier début décembre la fin de leur contrat pour février et cela sans négociation préalable ni réunion de la commission consultative paritaire locale. Ce licenciement massif et brutal a été décidé au prétexte que les cours généraux (2 000 élèves) ne seraient pas rentables (affirmation qui n'est étayée d'aucune preuve) et qu'ils doivent disparaître au profit du français sur objectifs spécifiques (nouveau prétexte en vogue au MAE).

Au Vietnam, à l'Institut d'Hanoï, le conseiller culturel a brusquement argué d'un besoin urgent de « vietnamisation » du corps enseignant – vietnamisation qui n'est souhaitée ni par les étudiants ni par les enseignants vietnamiens – pour annoncer que les contrats de 7 collègues ne seraient pas renouvelés.

Et cela se passe au moment où l'Autriche devient observateur dans l'organisation de la francophonie (et accessoirement prend la présidence de l'UE) et où l'on déclare qu'il faut faire regagner au français le terrain perdu au Vietnam.

Nos collègues se mobilisent et mobilisent l'opinion publique, à nous de les soutenir.

Le secrétaire général
Constantin KAITERIS

ÉDITORIAL	1
LA SITUATION DANS LES INSTITUTS ET CENTRES CULTURELS	2
FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE – FRANÇAIS LANGUE SECONDE	5
COMMISSION NATIONALE DES BOURSES	6
CONSULTATION SYNDICALE	8
D'UN LYCÉE FRANÇAIS À UN LYCÉE EUROPÉEN ?	10
VIE DES SECTIONS	11
LECTURE	12

<http://www.sgen-cfdt.org>

Le site grand public de la
fédération des SGEN

Pour tout connaître du DGEN

- Actualités : communiqués de presse
- Métiers : activités des secteurs, des catégories,...
- Société : citoyenneté, solidarité, droits de l'homme, international...

Pas de syndicat sans cotisations ...

... pensez à renouveler votre adhésion !

LA SITUATION DANS LES INSTITUTS ET CENTRES CULTURELS

FERMETURES, LICENCIEMENTS ET FINS DE CONTRATS

VIENNE

Nos collègues de l'Institut Français de Vienne ont appris officiellement fin novembre de l'administration la fermeture des cours de l'IFV pour la fin février et, par voie de conséquence, le licenciement pour mars de 17 enseignants et 2 administratifs. Cela confirmait les rumeurs qui avaient couru auparavant sur cette fermeture des cours généraux et qui n'avait fait l'objet d'aucun commentaire de la part de la direction et du service culturel. Cette mesure brutale a donc été prise non seulement sans réunion de la CCPL mais même sans consultation ni concertation du *Betriebsrat* (les délégués du personnel dans le droit du travail autrichien) auquel elle a été annoncée le 28 novembre et confirmée par une lettre de trois lignes signée du conseiller culturel directeur de l'Institut dans laquelle nos collègues étaient « remerciés » sans aucun remerciement pour leurs années de travail au service de la diffusion du français.

Voilà pour l'aspect humain. Quant aux justifications avancées pour cette fermeture, elles oscillent alors entre raisons économiques et raisons pédagogiques (?). Les cours généraux ne seraient pas rentables. Les salaires des 19 collègues licenciés absorberaient donc les droits d'inscription des quelques 2000 étudiants qui fréquentent les cours, c'est-à-dire à peu près l'équivalent du public scolaire du lycée !? En fait la somme de 250 000 € de déficit avancée par le MAE correspondrait aux salaires des trois postes d'expatriés ... qui dépendent d'un autre budget. Quant à l'opposition entre des cours généraux « dépassés » et des cours de français sur objectifs qui semblent devenir pour le ministère l'alpha et l'oméga de la politique des cours, elle demande un sérieux correctif. Au témoignage de nos collègues, ces « cours généraux » englobent aussi des cours spécifiques : français des affaires, relations internationales, formation des fonctionnaires, coopération avec les écoles autrichiennes. D'ailleurs à quoi peut bien rimer un enseignement spécifique qui ne s'appuierait pas sur un certain niveau de français tout court ? A des manuels de phrases toutes faites pour voyageurs ou hommes d'affaires ? Pourquoi pas ? Le rapport de l'inspection diplomatique de mai dernier suggère bien de renvoyer les cours de français général à... Berlitz !

Quant au contexte autrichien, on peut dire que l'initiative du ministère tombe plutôt mal alors que l'Autriche, devenue depuis quelques mois membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, vient de prendre la présidence de l'UE. Cette décision intervient aussi après la fermeture des instituts de Graz et de Salzbourg... ville de naissance d'un musicien qui jouit d'une certaine réputation et francophone de surcroît, dont on parle pas mal en ce moment. Le mécontentement autrichien s'est manifesté dans la presse : réactions de personnalités du monde politique et enseignants, association des professeurs de français en Autriche. Réactions aussi dans la presse

française, intervention de l'ADFE en Autriche et auprès du Directeur général de la DGCID, interventions de députés et de sénateurs des Français de l'étranger.

Le 13 janvier, le conseiller culturel a reçu les collègues licenciés – qui ont reçu leur lettre de licenciement le 2 décembre - et les représentants du personnel. Changement de discours sur les raisons de la fermeture des cours, et donc du licenciement du personnel. En contradiction avec le discours tenu précédemment et toujours tenu à Paris par le MAE (les cours n'étaient pas rentables), le conseiller culturel affirme que ce n'est ni une décision budgétaire ni une décision pédagogique mais politique ! Foin d'économies et de français sur objectifs spécifiques : on ferme les cours s'adressant à un « public non identifié » (sic), plus précisément les personnes, entreprises et organisations qui *paient* leurs cours ; on conserve les cours *co-financés* par l'état français et un autre partenaire. Le public de ces cours *qui rapporte moins* est étiqueté « public identifié » et l'accent sera mis sur le public scolaire de l'enseignement autrichien (on ne sait pas si on lui a demandé son avis) et un public de personnes « plus intéressantes en fonction de leur situation sociale et professionnelle » (merci pour les autres qui n'hésitaient pas à payer plus cher à l'Institut plutôt que d'aller dans les écoles de langues). Vous ne comprenez pas très bien toutes ces incohérences ? Nous non plus, mais ce qui est clair c'est que les collègues licenciées ont droit en guise « d'accompagnement » à leur licenciement à quelques bulles de savon qui vont des lettres de recommandation à une possible aide du consulat de France pour retrouver une activité (bonjour l'espoir !). Le conseiller culturel répond ensuite aux questions des collègues. Malheureusement si leurs questions sont sérieuses, les réponses ne manifestent qu'indigence, imprécision, vacuité, mépris. Et désinvolture.

Aux dernières nouvelles, une action en justice est intentée pour contester les licenciements. Jugements attendus début mars.

La mobilisation et les interventions doivent continuer pour que les cours généraux soient maintenus et que nos collègues ne perdent pas leur emploi.



ETRANGER

47 avenue Simon Bolívar - 75950 PARIS CEDEX 19
Tél. : + 33 (0)1 56 41 51 20 – Fax : + 33 (0)1 56 51 11
Courriel : etranger@sgen-cfdt.org
Skype : [sgenetraner](https://www.skype.com/fr/ajouterr/sgenetraner)

L'Institut français de Vienne va fermer ses cours de français. Un centre culturel important (2 000 clients des cours par an) qui est au centre de la coopération avec les différentes institutions autrichiennes (entre autres nombreux projets avec les écoles) et avec les entreprises françaises va disparaître. Il n'y aura plus ce « bout de France » comme l'appellent les Viennois.

La France, pays de Culture

La France, pays de la Révolution et des Valeurs républicaines

Cette image de la France est toujours présente, en France comme à l'étranger. Cette image de la France, c'est celle que nos hommes politiques veulent donner, elle est toujours au centre de leurs discours. Mais qu'en est-il en réalité ?

La culture ? Elle ne rayonne plus, elle s'éteint. Étouffée et piétinée par ceux qui devraient pourtant la promouvoir ! Alors que nous avons un public francophile, intéressé et fidèle, alors que Vienne est en train de retrouver sa place centrale en Europe, entre l'Est et l'Ouest, et que la France a intérêt à être bien représentée – et il n'y a à Vienne qu'un seul centre culturel français, l'Institut français - tout est fait pour freiner nos activités culturelles ! Quelques exemples : refus de collaborer avec la télévision autrichienne pour une émission - refus d'accueillir des clients dans un cours en petit groupe pourtant prévu - refus d'organiser des expositions...et maintenant, fermeture des cours ! Il paraît que la présence de la France à l'étranger devrait de plus en plus s'étendre au domaine commercial. L'accès à la « culture » serait réservé à une élite ! L'Institut français de Vienne n'offrira plus que cours et centre de documentation pour des « spécialistes ». Nos portes ne s'ouvriront que pour quelques diplomates, philosophes, artistes ou autres personnalités agréées par le gouvernement du moment ! La langue française « pour tous » ne sera plus qu'un banal moyen de communication (trop tard, l'anglais a déjà pris la place !). Que restera-t-il à la France pour être présente ? L'exportation de voitures, bien sûr, d'objets de luxe (l'Autriche devra faire un effort pour produire plus de vedettes fortunées susceptibles de constituer une clientèle intéressante) ou la gastronomie ? Les frites, c'est la Belgique et les cuisses de grenouille, les étrangers n'en veulent pas !

La France, pays de la Révolution ! Nous avons guillotiné des aristocrates pour les remplacer par nos « élites républicaines ». On ne parle plus du « peuple », mais de la « France d'en bas ». Quel progrès ! Les citoyens français n'ont jamais été traités avec autant de condescendance par ceux qui sont censés les représenter. Pire même, on les ignore ! Les expatriés ? On distingue deux catégories : les fonctionnaires détachés qui font carrière, quels que soient leur niveau de formation et leur compétence : ceux-ci font partie de « l'élite » - ce que certains méritent, heureusement. Et les autres, ceux qui ont choisi de vivre dans un autre pays sans être envoyés par le pouvoir central ? Ceux-là, peu importent leurs diplômes, leur connaissance de leur pays d'accueil, leur compétence et leur enthousiasme, on ne leur reconnaît aucun rôle à jouer dans la diffusion de la langue et de la culture française. On leur reproche même de coûter de l'argent aux contribuables français !! (Parole des inspecteurs venus à Vienne en octobre !) Remarque : les salaires des professeurs de l'Institut français de Vienne qui sont les premières victimes de cette nouvelle politique ont toujours été couverts par les recettes des cours ! Et les enfants de ces expatriés « volontaires » ? Nos futurs citoyens français ne sont plus invités à la fête du 14 juillet, qui sera sous peu elle aussi réservée aux « princes » de la République ! ? Enfants d'expatriés, exclus déjà de la communauté française ? Où cela mène-t-il ??

Égalité, fraternité, qu'êtes-vous devenues ? Seule nous reste la liberté de crier notre révolte !

Que reste-t-il des beaux slogans ?

La culture ? Quelques produits de luxe et une poignée de personnes triées sur le volet, une « élite » ? La révolution ? Nos dirigeants se comportent toujours comme des rois !

Les valeurs républicaines ? Il faut sans cesse se battre pour qu'elles ne restent pas paroles mortes sur un papier et ne servent qu'à enjoliver un discours officiel !

À quand la prochaine révolution ?

Liliane Baumgartner – Institut français de Vienne – Autriche
Déléguée syndicale SGEN-C.F.D.T. Étranger

À VARSOVIE

Dans la capitale polonaise, licenciement de deux administratifs, passage autoritaire d'un temps complet à un mi-temps pour deux personnes, baisse de salaire pour les vacataires : - 6 % pour les cours généraux, - 23 % pour les cours de spécialité. Ces mesures ont été prises sans avoir été présentées à la Commission consultative de concertation (sic) qui s'était tenue le 3 novembre. Vous avez dit : dialogue social ?

Par ailleurs la secrétaire de la section SGEN/C.F.D.T. - MAE de Cracovie, et représentante du SGEN

de l'Étranger au CTPM2 a écrit à l'ambassadeur de France à Varsovie et au Directeur général de la DGCID pour s'étonner qu'il ait été écrit dans les documents du CTPM 2 du 12 décembre concernant la constitution d'une grille commune aux instituts de Varsovie et de Cracovie que « l'harmonisation n'était pas à l'ordre du jour. » après plusieurs mois de réflexion et plusieurs Commissions consulaires de concertation sur le sujet.

À HANOÏ

Le Centre Culturel Français de Hanoï, baptisé *L'Espace*, situé dans un bâtiment rénové à grands frais en 2003 en plein centre ville et pour lequel il est payé un loyer de 22 000 dollars par mois, compte 24 enseignants vietnamiens et 21 enseignants français pour un public de 3000 étudiants/année, sans compter les cours dispensés à l'extérieur aux entreprises. Les enseignants vietnamiens et français y travaillent en binôme, ce qui vaut au CCF une excellente réputation au point qu'il refuse du monde à chaque session.

Au printemps 2005, les enseignants français ont été informés de la mise en place d'un nouveau contrat assorti d'une nouvelle grille des salaires, mais l'administration leur déclarait dans le même temps ne rien pouvoir leur dire sur ces documents transmis au MAE, avant leur retour. On leur précisait quand même qu'ils ne seraient pas obligés de signer ce nouveau contrat mais que s'ils en restaient à l'ancien, leur salaire serait gelé, la grille des salaires s'y référant étant un document *non contractuel* (sic). Fin du monologue social pour la saison.

Le 23 novembre 2005, lors d'une réunion entre les professeurs français et le conseiller culturel, ce dernier leur annonce la disparition à moyen terme de tous les postes d'enseignants natifs avec maintien d'un noyau de formateurs et d'animateurs tandis que l'enseignement proprement dit sera « vietnamisé ». Le jour suivant, les nouveaux contrats sont remis aux enseignants. Nos collègues apprennent alors qu'une série de contrats ne seront pas renouvelés : 3 CDD, 2 titulaires détachés, 2 vacataires. Par ailleurs, l'abaissement de l'âge de la retraite sur les contrats (en référence au droit vietnamien) met en retraite immédiate deux autres collègues. La précipitation et la brutalité de ces mesures sont particulièrement choquantes.

Une série d'actions s'engage alors : pétitions signées par les étudiants, demande de rendez-vous avec le directeur faite par les enseignants vietnamiens solidaires avec leurs collègues (ils ne seront pas reçus). L'ambassadeur, lui, reçoit nos collègues pour confirmer les mesures annoncées par le conseiller culturel et leur annoncer que ne pas les remplacer par des enseignants vietnamiens pourrait être considéré comme du « néo-colonialisme » ! La presse vietnamienne s'intéresse alors à l'affaire et dans une interview, le conseiller culturel amorce un certain recul puisqu'il déclare que le but de la restructuration est une parité 50/50 en volume horaire d'enseignement entre les professeurs natifs et locaux. Dans un autre journal, étudiants et enseignants vietnamiens déplorent les décisions prises.

Le 19 décembre a lieu à l'ambassade une nouvelle rencontre avec l'administration. Le conseiller culturel annonce qu'il ne reviendra pas sur sa décision de non renouvellement des contrats. Nos collègues proposent alors un plan de réforme pédagogique qui permettrait de maintenir les postes tout en rentabilisant mieux les cours et en parvenant à la parité. Ce plan est

écarté par l'administration comme « trop compliqué ». Le conseiller culturel déclare pour finir que si le CCF envisageait de réembaucher des professeurs français, les professeurs « remerciés » pourraient repostuler ! Depuis, la direction ne donne plus signe de vie.

Avant de donner pour conclure la parole à nos collègues, qui soulignent aussi les incohérences de la programmation culturelle (projets interrompus sans raison aucune), nous donnons la parole aux étudiants vietnamiens à partir des deux pétitions qu'ils ont rédigées pour demander le maintien de leurs professeurs :

« Vous, les responsables, en licenciant tous les professeurs français de l'Espace, êtes-vous persuadés que les problèmes financiers seront résolus ? Une fois que l'atout qui attire le plus d'étudiants sera supprimé, croyez-vous que vous pourrez garder le nombre d'étudiants comme à l'heure actuelle ? » (classe *Métho2*). « C'est sûr que nous ne connaissons pas toutes vos difficultés. Mais pourriez-vous nous permettre de les partager pour conserver les professeurs français ? Par exemple vous pouvez augmenter les frais d'études... Nous vous adressons dans l'espoir que vous pourriez changer votre décision ». (Les étudiants de la classe CFP5-4) Sans commentaires.

Et nos collègues de conclure :

« Du point de vue politique, est-ce cohérent d'avoir investi en 2003 dans un lieu aussi prestigieux pour, 3 ans plus tard, en limiter les moyens d'action ? Actuellement, grâce à sa nouvelle infrastructure, sa position géographique et sa notoriété, le CCF pourrait être un formidable outil d'échanges culturels et linguistiques. La France se retirerait-elle progressivement du Vietnam ? Tout au moins en ce qui concerne la coopération culturelle et linguistique ? On serait tenté de le croire au vu des événements de Vienne et des Instituts Français en Allemagne. Comme l'a dit très justement Louis Duvernois (sénateur UMP) *"Ce réseau culturel nous a bien servi. A l'époque dans les années 40, il s'agissait de retrouver notre place sur la scène internationale. Aujourd'hui, la France n'a plus les moyens de ses ambitions. [...] D'ailleurs, je ne serais pas choqué qu'on ferme 30 à 40 % des CCF"*

Enfin, la majorité des professeurs français sont installés au Vietnam par choix ; ils y ont fondé une famille et sont parfaitement intégrés à la communauté vietnamienne dont ils parlent très souvent la langue. C'est le cas en particulier des personnels d'ores et déjà remerciés qui, au jour d'aujourd'hui, ne savent pas quel sera leur avenir professionnel. « Les enseignants ne sont de toute façon pas là pour vivre mais pour travailler » (*dixit* le Conseiller culturel). La menace qui pèse sur les enseignants encore en poste et la façon dont elle a été assénée ne sont pas dignes d'un service culturel, représentant la France et ses valeurs humanistes».

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU FLE –FLS

Ces États Généraux, annoncés à la suite des Assises du FLE qui s'étaient tenues à Paris le 26 janvier 2005 et préparés depuis par un comité d'organisation, ont regroupé dans les 300 participants venus de tous les horizons concernés par un champ très vaste, complexe et diversifié, en France comme hors de France.

La problématique de ces États Généraux était précisée par un titre en forme de double question : « Quelles formations pour quels métiers ? Quels statuts, quelles perspectives pour les enseignants et formateurs de FLE-FLS, en France et à l'étranger ? » Et le texte de lancement précisait : « Il s'agira de défendre le droit à une formation de qualité pour tous les apprenants étrangers, en France et à l'étranger ainsi que le droit à une reconnaissance statutaire de leur formation et de leur expérience pour leurs enseignants ». Des objectifs clairement identifiés étaient posés :

- faire reconnaître la discipline « didactique du FLE-FLS » et ses formations à l'Université et auprès des employeurs,
- organiser et renforcer la recherche didactique tant pour promouvoir et évaluer les expériences pratiques que pour théoriser le domaine afin de permettre concrètement sur le terrain une meilleure adaptation à des publics extrêmement différenciés,
- impulser la réflexion et l'action en faveur d'un véritable statut de l'enseignant FLE-FLS en France et à l'étranger en particulier en lui aménageant dans le public un accès spécifique aux concours de l'Éducation nationale et dans le privé des contrats non précaires,
- inciter le gouvernement à remplir la mission républicaine de l'État, à corriger le décalage criant entre les besoins sociaux et les réponses actuelles – très insuffisantes – du service public et du secteur privé.

Pour que ces États Généraux puissent fonctionner efficacement et arriver non seulement à cerner les problèmes, les dysfonctionnements, les manques mais aussi poser des revendications et proposer des solutions dans une synthèse finale en deux jours, le principe d'une répartition en ateliers, eux-mêmes subdivisés en sous-ateliers où les discussions devaient aboutir à des synthèses sur les sujets choisis, avait été adopté.

La volonté était d'intégrer dans la réflexion l'ensemble des champs et des acteurs du domaine comme l'indiquent les titres des ateliers et de leurs sous ateliers :

1. « Publics », besoins et dispositifs

- 1.1 Intégration scolaire en France
- 1.2 Intégration sociale et professionnelle
- 1.3 Diffusion et promotion du français à l'étranger

2. « Formation », la question de la formation des enseignants de FLE-FLS

- 2.1 Formation des enseignants FLE-FLS
- 2.2 Conceptions de la formation des enseignants FLE-FLS
- 2.3 Certifications des enseignants de FLE-FLS

3. « Métier », la question du métier : débouchés et emplois

- 3.1 Le marché de l'emploi et l'évolution des métiers
- 3.2 La situation statutaire
- 3.3 La perspective des employeurs

Les discussions ont bien sûr amené les recoupements de ces perspectives provisoirement séparées pour des raisons d'efficacité et ont mis en lumière que les tenants comme les aboutissants du problème étaient politiques au sens le plus large, que la non reconnaissance du FLE-FLS en France, par exemple, était liée à la non visibilité des migrants ou que les discours sur la francophonie étaient en contradiction avec la politique menée et son absence de moyens dans le domaine de la diffusion linguistique et culturelle.

Pour la première fois étaient réunis des universitaires spécialistes du FLE, des formateurs de formateurs, des enseignants spécialisés du secteur public, du secteur associatif, du secteur privé, des étudiants en formation, ce qui est en soi une avancée.

À la fin de ces États Généraux, l'ensemble des participants a manifesté sa volonté de ne pas en rester là et de poursuivre l'action initiée.

Vous pourrez trouver sur notre site, à la rubrique « États Généraux du FLE », le texte introductif de Chantal Forestal ainsi que les synthèses des différents ateliers et tous les liens avec les sites FLE-FLS.

FLE – FLS

Suivi des États généraux
<http://fle.asso.free.fr/EG>
site interassociatif FLE-ASSO

Sites partenaires
<http://flefls.free.fr/>
site officiel portail sur le suivi des États Généraux
<http://fle-fls.forumpro.fr>
forum d'échanges sur le suivi des États Généraux
<http://www.aefli.fr/>
site officiel de l'AEFTI
<http://clin.forumpro.fr>
le forum des CLIN
<http://fr.groups.yahoo.com/group/fle/>
Club des professionnels de l'enseignement du FLE
associé à la revue "Le français dans le monde"

COMMISSION NATIONALE DES BOURSES

SESSION DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2005 ET RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES ENFANTS FRANÇAIS NON SCOLARISÉS EN ÉCOLE FRANÇAISE

La Commission Nationale des Bourses de l'AEFE s'est réunie les 14 et 15 décembre pour examiner les propositions des secondes commissions locales des pays du rythme nord (campagne 2005-2006) et des premières commissions locales des pays du rythme sud (campagne 2006).

Sur le plan budgétaire, les propositions de l'Agence sont d'un peu moins de 45 millions d'euros pour 19 227 boursiers. Nous donnons ci-dessous la répartition de ces crédits pour l'année précédente par zones géographiques, telle qu'elle nous a été donnée par l'Agence. La parité euro/dollar évolue dans un sens moins favorable à la monnaie européenne, ce qui risque de poser des problèmes si la tendance se poursuit. Le nombre de bourses stagne par rapport aux années précédentes et a même tendance à diminuer alors que les frais de scolarité ont encore augmenté de 5 % en moyenne mondiale.

En ce qui concerne l'enquête demandée au début de l'année 2005 par la Commission Nationale et dont les tendances tirées des premières estimations nous avaient été communiquées lors de la CNB de juin dernier, nous avons eu cette fois-ci les résultats définitifs. Cette enquête était motivée par la constatation empirique que de nombreux enfants français en âge d'être scolarisés ne l'étaient pas dans le réseau des écoles françaises et que la majorité de ces enfants n'étaient pas non plus enregistrés dans les consulats de France.

L'enquête a rencontré certaines difficultés pratiques puisqu'il a d'abord fallu recenser ou évaluer le nombre d'enfants non inscrits sur le registre des Français établis hors de France, puis faire parvenir le questionnaire aux familles et le récupérer ensuite. Le rapport signale par ailleurs que quelques postes n'ont pas pu mener cette enquête à bien ... faute de moyens. Néanmoins les résultats sont suffisants pour dresser un état des lieux fiable.

Le nombre d'enfants dans la tranche d'âge de la scolarisation obligatoire et inscrits dans les consulats est de 209 000 dont 130 000 (62 %) ont la double nationalité.

Le nombre total d'enfants français de cette tranche d'âge et non inscrits peut être estimé à 88 000 dont 71 % de doubles nationaux.

Le total des enfants français de cette tranche d'âge vivant hors de France atteint donc 297 000, dont 30 % de non inscrits.

Le nombre total d'enfants français inscrits dans un établissement d'enseignement français est d'environ 83 500, soit 28 % du nombre total des enfants recensés. Les enfants français non scolarisés dans des établissements de l'AEFE seraient donc environ 213 500.

Les retours des enquêtes ont permis de recueillir des réponses pour environ 44 000 enfants, soit 32 500 familles. L'AEFE en conclut que les 170 000 enfants

pour lesquels on n'a pas pu avoir de réponses appartiennent à des familles qui n'ont jamais envisagé de scolariser leurs enfants dans un établissement français ou ne se sentant pas concernés par l'enquête. La quasi-totalité des familles ayant répondu donne plusieurs motifs de non scolarisation en école française à partir d'une série de 11 réponses à cocher plus une case : « autres motifs ». On peut grouper ces motifs en 4 grandes catégories :

- 1- **motifs d'ordre pratique** : éloignement, absence de transports et ou de garderie, manque de place, méconnaissance de l'existence des écoles françaises, etc.
- 2- **motifs d'ordre pédagogique** : système local de bon niveau, volonté de poursuivre ensuite des études supérieures dans le système local, absence de filière technique, absence d'enseignement bilingue, non maîtrise du français par l'enfant, etc.
- 3- **motifs d'ordre légal, religieux** : choix culturel et/ou religieux, législation locale (pour les binationaux), refus d'un des parents.
- 4- **Motifs d'ordre financier** : coût de la scolarité, méconnaissance du système des bourses.

Les réponses en pourcentage (en sachant que pour le même enfant, il peut y avoir plusieurs motifs répartis dans plusieurs secteurs) donnent :

1 = 38% 2 = 29% 3 = 22% 4 = 9%
(dont 2% = méconnaissance du système des bourses).

Sur cette base, le nombre d'enfants qui pourraient être scolarisés dans un établissement français et qui n'y seraient pas pour des raisons – entre autres – financières, serait d'environ 7 800. Il convient aussi de remarquer la forte concentration sur quelques postes des enfants concernés : 1 450 à New York, 1 800 à Bruxelles.

En définitive, le nombre d'enfants français qui ne seraient pas scolarisés en établissement français pour un motif exclusivement financier serait d'environ 1 900. Par ailleurs, le nombre d'enfants français exclus du système d'enseignement français en raison du rejet d'une demande de bourse ou par l'attribution d'une quotité jugée trop faible ne dépasse pas la centaine.

L'enquête se termine par une double conclusion sur les enseignements qu'on peut en tirer et sur les questions qu'elle pose que nous reproduisons *in extenso*.

« Les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette enquête sont les suivants :

- Le réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger ne permet pas la scolarisation de tous les enfants français dans la mesure où il ne peut en accueillir un grand nombre :
 1. géographiquement
 2. pédagogiquement

3. culturellement
4. structurellement

- les enfants français n'ont pas tous vocation à être scolarisés dans le réseau des établissements français à l'étranger dans la mesure où l'avenir de bon nombre d'entre eux paraît s'inscrire dans leur pays d'accueil.
- Le niveau de l'aide à la scolarité accordée aux familles qui souhaitent scolariser leurs enfants dans un établissement français apparaît aujourd'hui adapté aux besoins.

Certaines familles contactées dans le cadre de cette enquête ont cependant exprimé leur souhait d'inscrire leurs enfants dans un établissement d'enseignement français dès l'an prochain. Le nombre de ces enfants inscrits dans les établissements et pour

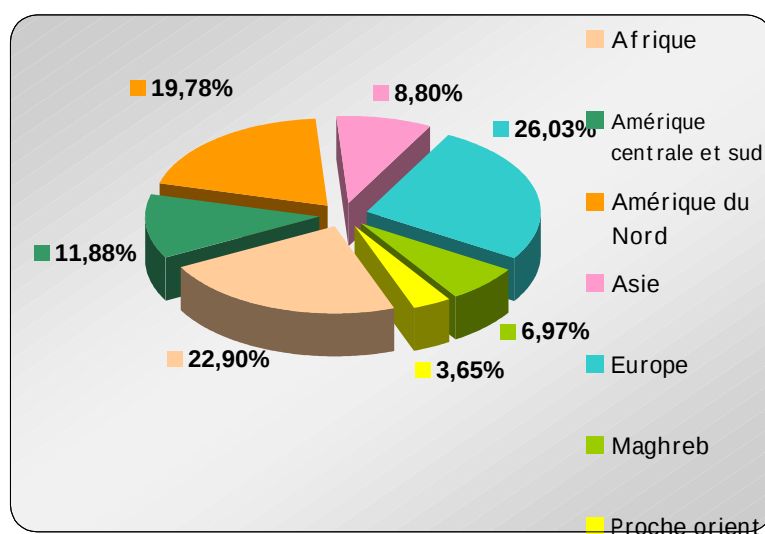
lesquels une demande de bourse a été présentée suite à cette enquête s'élève aujourd'hui à quelques dizaines.

Dans ce contexte, deux questions paraissent devoir être posées :

- Le réseau des établissements français à l'étranger est-il prêt à accueillir tous les enfants visés par l'enquête qui souhaiteraient s'y inscrire ?
- L'agence disposera-t-elle dans les années qui viennent des moyens budgétaires suffisants lui permettant de financer la scolarité de ces enfants, ceux-ci étant le plus souvent issus de familles à revenus locaux et pouvant éprouver des difficultés pédagogiques lors de leur intégration dans le système d'enseignement français ? »

Répartition des subventions bourses scolaires 2004 par zone géographique

Zone géographique	montant	Nombre de boursiers	% nombre total de boursiers	% montant total
Afrique	9 313 722,83 €	7340	37,00	22,90
Amérique centrale et sud	4 832 429,94 €	2199	11,08	11,88
Amérique du Nord	8 045 727,55 €	1536	7,74	19,78
Asie	3 577 885,09 €	1666	8,40	8,80
Europe	10 590 241,38 €	3594	18,12	26,03
Maghreb	2 834 436,31 €	2323	11,71	6,97
Proche orient	1 483 811,42 €	1181	5,95	3,65
Totaux :	40 678 254,52 €	19839	100	100



Source : Service des bourses AEFE – année 2005-2006

FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

Lancée le 13 octobre 2005, la consultation avait reçu, à la mi-décembre, une vingtaine de réponses, venant de seize pays, certaines reflétant l'avis de la section, d'autres exprimant un point de vue personnel.

Voici un résumé des avis exprimés ainsi que quelques réflexions que ces avis nous ont inspirées. Le questionnaire peut être consulté sur notre site internet. Il est toujours possible d'y répondre et de réagir à cet article.

A la question concernant la **situation des recrutés locaux**, les réponses font la distinction entre recrutés locaux enseignants et les autres, pour qui la situation est encore plus floue. Les doléances exprimées concernent l'absence de grilles des salaires qui prennent en compte l'évolution de la carrière (qualification et ancienneté), la protection sociale, le niveau des rémunérations, le passage de CDD à CDI, le respect de procédures paritaires de concertation et des lois locales.

On note la difficulté des relations entre les recrutés locaux et les autres catégories d'enseignants, quand les revenus sont de 20 à 60 fois inférieurs ! De même qu'on déplore la nécessité d'avoir un second emploi quand les revenus sont trop faibles.

Les **résidents** qui ont connu l'avant 1990 reconnaissent l'amélioration apportée à leur situation par la création de l'AEFE et du statut de résident : augmentation des revenus, possibilité de stabilité dans le poste, indépendance vis-à-vis de l'autorité gestionnaire et des parents d'élèves dans les établissements conventionnés.

Mais l'existence des « résidents à recrutement différé » (faux résidents) est ressentie comme un scandale. La disparition de l'obligation des trois mois de disponibilité est vivement souhaitée et l'on dénonce l'arbitraire et la disparité, selon les établissements, des rémunérations durant ces trois mois.

Sont dénoncés à la fois un manque de mobilité des vrais résidents, pouvant nuire à l'actualisation des compétences, et une trop grande rotation des faux résidents, dommageable au bon fonctionnement des équipes pédagogiques.

Très majoritairement, les résidents souhaitent que leur situation administrative soit celle qu'ils auraient en France : possibilité de travailler en détachement après l'âge d'ouverture des droits à pension, salaire et ISVL à taux plein pendant les congés de maladie, possibilité de prendre un congé de longue durée en détachement.

On demande aussi un calcul plus transparent et plus juste de l'ISVL, les mêmes majorations familiales que pour les expatriés, une prime d'installation et des voyages périodiques.

On considère enfin que l'existence de titulaires non résidents (TNR) est scandaleuse et on signale la moindre considération dont jouissent parfois auprès des supérieurs hiérarchiques les résidents comparés aux expatriés.

Les réponses concernant les **expatriés** montrent un certain flou concernant leur mission et les critères de leur recrutement.

Une majorité de réponses conteste l'existence des expatriés, parce qu'ils ne sont pas plus performants que les autres enseignants, parce qu'ils ne remplissent pas les obligations définies par la lettre de mission ou, au contraire, veulent jouer le rôle de conseiller pédagogique, voire d'inspecteur sans en avoir les titres.

Nos collègues ne comprennent pas les choix d'ouverture ou de fermeture de postes d'expatriés et proposent des critères de création :

- là où le besoin de garder le contact avec l'enseignement en France se fait sentir,
- dans les pays difficiles,
- lorsque le poste comporte à la fois des fonctions d'encadrement et d'enseignement, conduisant à un surcroît de travail.

De même ne sont pas contestés les postes d'expatriés profilés conseillers pédagogiques.

Le fonctionnement des commissions locales des **bourses** recueille une satisfaction générale.

On souligne cependant :

- un manque d'information des familles sur l'existence des bourses ;
- un manque d'information des commissions sur le nombre des enfants français non scolarisés dans le réseau en raison du coût de la scolarité, particulièrement dans les pays où vivent des français dans une très grande pauvreté.

On signale aussi les difficultés des familles à revenus intermédiaires qui ne peuvent obtenir de bourses, l'imprévisibilité de l'évolution du taux de la bourse, mettant en péril la continuité de la scolarisation.

La question sur les bourses est l'occasion pour nos collègues de souligner le manque de filières techniques ou technologiques dans nos établissements, ce qui rend difficile l'insertion dans la vie économique locale d'enfants français installés à demeure dans le pays de résidence.

On demande enfin que soit apportée une solution à l'impasse dans laquelle se trouvent des enfants francophones non français dans un pays non francophone, quand la famille ne peut plus assumer la scolarité.

Les **demandes** que les adhérents ayant répondu considèrent comme **prioritaires** :

- Plus d'inspections, plus de stages de formation (en France, avec voyage payé – *difficile de croire que l'AEFE soit prête à le faire – NDLR*) ;
- Création de postes budgétaires autant que nécessaires au fonctionnement des établissements ;
- Prise en charge totale par l'Agence des emplois de résidents afin de ne pas accroître les charges des établissements ;
- Création de filières professionnelles.
- **Concernant plus spécifiquement les recrutés locaux :**
- Des contrats de travail ;

- Des congés de maladie rémunérés à taux plein ;
- Une revalorisation des salaires.

La **communication du secrétariat général** avec les adhérents est généralement jugée satisfaisante, particulièrement le nombre de courriels en augmentation (brèves, flash infos, revue de presse).

Plus d'informations de proximité est souhaitée : les contacts sont jugés insuffisants entre les adhérents d'un même établissement, les établissements d'un même pays ou d'une région. S'exprime également le besoin d'informations pratiques, distribuables sous forme de fiches (retraites, instances paritaires de l'AEFE, ...)

Les quelques critiques portent sur le caractère tardif et flou de réponses au courrier, le retard dans la mise à jour du site.

On souhaite que le marque mieux sa différence et que ses options soient plus lisibles, ... et présentées avec plus d'humour.

Les dates du congrès ou conseil syndical d'été ouverts aux adhérents font l'objet de critiques contradictoires.

Comment **redynamiser notre action** ? Le manque de contacts de proximité s'exprime de nouveau à l'occasion de cette question : besoin de structures de rencontre par pays et régions.

Les propositions :

- Marquer sa différence et lutter contre les idées reçues : être syndicat majoritaire n'est pas la condition *sine qua non* pour bien défendre les candidatures ;
- Créer la synergie entre les syndicats SGEN-C.F.D.T. de l'étranger et C.F.D.T.-MAE, voire avec d'autres syndicats du secteur ;
- Proposer un stage pratique sur un thème en été.

Formation continue de l'AEFE : Point positif, on reconnaît la possibilité à chacun d'accéder périodiquement à un stage ; sinon, beaucoup de critiques :

- Inadéquation des stages aux demandes ;
- Qualité insuffisante des formations proposées ;
- Stages utiles à l'enrichissement personnel mais difficiles à réinvestir à l'école ;
- Obligation de se former sur son temps libre et, pour la même raison, impossibilité de recourir à des formateurs disponibles localement ;
- Besoin, cependant, de plus de formateurs venant de France (inspecteurs formateurs).

Le souhait de stages longs (en langues, TICE) durant l'été en France est réitéré.

Quatre témoignages font état de **coopération avec des établissements locaux**, dont trois sur des initiatives individuelles.

Nos collègues signalent aussi l'adaptation de l'enseignement ou des programmes exigés par le pays d'accueil pour que soit reconnu l'enseignement français. Ils font état dans certains établissements de la préparation aux examens locaux.

Autres thèmes abordés :

- Besoin d'une meilleure connaissance des réalités éducatives locales,
- Besoin de plus d'information sur le statut des établissements, des personnels, la législation locale, la

couverture sociale, les droits, devoirs et risques des personnels,

- Besoin de plus de transparence dans les critères de recrutement de résidents, dans les projets d'évolution des établissements et leur évaluation.

Nos commentaires :

- La non scolarisation d'enfants français pour des raisons financières :

La dernière commission nationale des bourses (14, 15 décembre 2005) a présenté les résultats d'une enquête, commencée depuis plusieurs années, dont il ressort que le nombre d'enfants non scolarisés pour des raisons de coût de la scolarité est relativement modeste (cf. p. 6).

Les dates du congrès ou du conseil syndical d'été :

Le SGEN-C.F.D.T. tient un congrès statutaire tous les deux ans en été. Les années sans congrès, les adhérents sont invités à participer à un conseil syndical élargi. Le secrétariat a expérimenté toutes les possibilités : réunion au début des vacances, au milieu, à la fin. Quelle que soit la date, des collègues désireux de venir sont dans l'impossibilité de le faire.

Régime indemnitaire pendant les congés de maladie :

Le 25 juin dernier, le Conseil d'État, à la requête d'une collègue, soutenue par la C.F.D.T., déclarait illégaux les mécanismes d'abattement et de dégressivité sur l'indemnité de résidence du décret de 1967 versée à un agent en position de congé de maladie. Affaire à suivre, le décret du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger faisant référence au décret de 1967.

L'information de proximité :

- La présence de plusieurs adhérents dans un établissement doit conduire à la création d'une section syndicale structurée, apte à publier textes et informations à l'intention de ses adhérents, des sections des autres établissements du pays, s'il y a lieu, des sections de la région que cette information peut intéresser.
- Le secrétariat général doit être destinataire de ces publications et peut éventuellement se charger de les diffuser.

Le statut des personnels de l'AEFE :

Dès la création de l'AEFE et la mise en application du décret de 1990 sur la situation administrative et financière des personnels, l'Agence n'a pas été en mesure d'appliquer les textes dans leur esprit. Les personnels résidant dans les pays étaient en nombre insuffisant pour pourvoir tous les postes de résidents créés et l'AEFE n'était pas en capacité financière ni réglementaire de créer des postes d'expatriés là où il n'y avait pas de résidents. Très tôt, elle a dû recourir au subterfuge des « résidents à recrutement différé ». Le critère du lieu de recrutement ne distinguait plus ces personnels faux résidents, en réalité vrais expatriés sans les avantages liés à ce statut, des expatriés à part entière. Il fallait donc en imaginer d'autres ! Ainsi on n'est pas expatrié seulement parce que recruté hors du

pays d'exercice, mais parce qu'on est meilleur (choisi en CCPCA parmi de nombreux candidats), chargé de tâches particulières (responsable d'équipe pédagogique, chargé de laboratoire...) faisant fi de la liberté de l'équipe pédagogique, voire chargé de l'information et du conseil pédagogique auprès des collègues sur place sans en avoir forcément la compétence.

D'où l'expression de nos collègues, peu favorable aux expatriés, sauf dans certaines situations particulières.

Le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger avait en son temps opté pour une autre réforme, plus respectueuse de l'ensemble des personnels quant à leurs fonctions, plus équitable quant à leur situation financière.

Pour mémoire, l'intervention de Bruno Delaye, Directeur général de la DGCID, au Conseil supérieur des Français de l'étranger (déc. 2000) :

« Il y a un coût pour cette réforme ; il sera à la charge du budget du ministère des Affaires étrangères et donc de l'État. Une autre partie doit être financée par

le fait qu'il faut qu'on trouve des économies de fonctionnement dans le système.

Il y avait deux options :

- soit une option A où, dans la masse des personnels de l'Éducation nationale, entre expatriés et résidents, on faisait un nouveau statut et l'on fusionnait les deux dans un statut d'expatrié nouveau genre. Auquel cas, il aurait fallu forcément, pour ne pas faire exploser les compteurs budgétaires, enlever des avantages aux expatriés

- soit l'option B, qui était de dire qu'on allait améliorer la situation des résidents mais qu'on aurait moins d'expatriés.

L'arbitrage a été soumis à nos autorités politiques qui ont opté pour la solution B et non pour la A. C'est quelque chose qui me dépasse et qui tient du rapport de forces qui existe entre les organisations syndicales qui défendent les intérêts des personnels du réseau. Moi, je fais avec ce qu'on me donne et l'on nous a dit : "c'est la solution B qui sera prise". Je n'ai plus les moyens aujourd'hui de revenir en arrière même si, intellectuellement, je reconnais que l'autre solution avait tous ses avantages et ses atouts».

D'UN LYCÉE FRANÇAIS À UN LYCÉE EUROPÉEN ?

LE CAS DU LYCÉE FRANÇAIS DE VIENNE EN AUTRICHE

Le Lycée français de Vienne a entrepris depuis 2002, une évolution vers une structure plus européenne, construisant son projet d'établissement en pleine cohésion avec les directives de l'AEFE, anticipant même les textes réglementaires.

Pourquoi un tel changement ? Quels sont les résultats ? Pour l'établissement, les collègues ? Quels sont les chantiers encore ouverts ?

Le changement était nécessaire : le lycée voyait ses effectifs diminuer, des classes étaient fermées. Le budget de l'établissement était dans le rouge et les évaluations de l'administration centrale négative ; il était clair pour les employés du Lycée français que l'AEFE envisageait sérieusement de diminuer son soutien financier à l'établissement.

L'arrivée d'un nouveau chef d'établissement permet de mettre en place les grands axes du changement. Lors de l'élaboration du projet d'établissement, les enseignants font des propositions très concrètes, le rôle des vrais résidents et des recrutés locaux dans une situation difficile est déterminant puisque ces personnels ont une forte identification avec le lycée et une bonne connaissance des problèmes de l'établissement.

- La décision prise en Conseil d'établissement est de donner une orientation européenne en construisant une nouvelle politique des langues vivantes. L'enseignement de l'allemand et de l'anglais est remanié, le but est de faire des élèves au moins trilingues en fin de cursus scolaire, l'enseignement des langues se fait en groupe de niveau et introduit des enseignements de matières en langue anglaise

et allemande. Toutes les formations débouchent sur une validation d'une certification extérieure à l'établissement et donnant accès aux universités autrichiennes et anglaises. Il est également décidé d'ouvrir une classe élémentaire à multiples niveaux de façon à intégrer des élèves primo-arrivants en cours de scolarité primaire, une enseignante spécialisée de FLE est recrutée.

- L'assainissement financier est réalisé par une double action : contrôle sur la masse salariale et augmentation des frais de scolarité.
- Au niveau de la formation continue, une dynamique positive a été déclenchée par le rôle de centre coordinateur pris par l'établissement. Le chef d'établissement avait la responsabilité de la zone Autriche et PECO (ex-pays de l'est), les contacts noués entre les enseignants ont été très fructueux et débouchèrent sur l'élaboration d'actions pédagogiques communes. Malheureusement, il y a un changement à partir de la rentrée 2005, une décision des services de l'AEFE qui semble aux enseignants unilatérale, replace le Lycée dans l'espace de formation continue- Allemagne et Suisse-, la déception est grande parmi les collègues et l'élan d'ouverture vers les nouveaux pays entrant dans l'Union est stoppé.

Le projet d'établissement permet d'organiser une communication efficace en direction des parents et des médias ; le nouveau profil de l'établissement est en adéquation avec les attentes des parents et permet de faire face à la concurrence des écoles internationales de langue anglaise. Les résultats de ces différentes actions sont très positifs. Les effectifs sont de nouveau

à la hausse et permettent l'embauche de nouveaux enseignants, l'image de l'établissement gagne en visibilité à l'extérieur et le projet d'établissement a joué son rôle fédérateur de la communauté scolaire.

Le deuxième grand chantier, à côté de la rénovation pédagogique, est la mise en concordance du statut des recrutés locaux avec la législation autrichienne. Le travail est considérable, il occupe les collègues délégués du personnel depuis deux ans déjà. Il y avait dans l'établissement, par exemple, dix neuf contrats différents pour les instituteurs. Ce travail n'a pu être réalisé qu'avec le soutien du syndicat autrichien, un des collègues locaux suivant même une formation sur deux ans.

Le cadre contractuel local s'appuie sur une convention collective négociée et adaptée à l'établissement, les collègues locaux bénéficient désormais d'un véritable déroulement de carrière et la transparence des contrats de travail permet le développement d'un climat positif.

Quels chantiers sont encore ouverts ?

D'abord une réflexion sur l'action syndicale, l'éclatement du champ français entre plusieurs organisations affaiblit la position en tant que négociateur, les syndicats ayant tendance à se placer dans une logique de concurrence. Le deuxième problème est la non-existence d'une organisation syndicale européenne au niveau des instances de terrain, les représentants des syndicats français du Lycée Français de Vienne ont été associés à toutes les étapes du travail sur les contrats mais ne peuvent jouer un rôle moteur. Notre action a été celle de médiateurs entre la direction et les représentants locaux ; et bien entendu reste ouverte la question de la double affiliation puisqu'il n'existe pas de cotisation européenne.

Ensuite les changements d'ordre pédagogique semblent être dus à la conjonction de hasards favorables comme la nomination d'un chef d'établissement efficace et l'existence sur place d'un personnel fortement engagé dans l'action. Lors des

actions de formation continue, le niveau des formateurs est bien souvent en deçà du niveau souhaité par les enseignants.

Nous avons désormais un lycée répondant bien aux exigences de formation de notre population scolaire mais nous restons un établissement peu inscrit dans la réalité nationale du pays, les projets entre le lycée français et les lycées autrichiens relevant de l'initiative individuelle des enseignants. Le service pédagogique de l'Institut français pourrait jouer le rôle de lien mais malheureusement ce n'est pas une action prioritaire, chaque institution (Lycée et Institut) devant consacrer ses ressources au développement de ses propres objectifs.

En conclusion, un lycée qui a su s'adapter à l'Europe mais qui risque de souffrir d'un mal bien français, le changement non concerté d'orientation et la non reconnaissance de l'investissement des enseignants dans la réussite du redressement de l'établissement, les outils d'évaluation ne permettent pas de rendre véritablement compte des actions et il manque une évaluation à 360° qui donnerait la parole à tous les acteurs et permettrait une évolution qualitative du projet d'établissement.

<http://www.sgen-cfdt-plus.org>

Pour le suivi

- de votre carrière (changement d'échelon, de grade de corps ...)
- de vos mutations et permutations (barèmes, barres d'accès des mouvements précédents,...)

Connectez-vous sur

sgen +

VIE DES SECTIONS

LA SECTION DE LOMÉ

Le 23 décembre 2005 la section du lycée français de Lomé accueillait au grand complet (21 adhérents) un représentant du bureau national du SGEN-C.F.D.T. de l'étranger.

Après des paroles de bienvenue, l'échange commença par un rappel du cadre dans lequel le syndicat intervient pour assurer la défense des personnels recrutés locaux dans les établissements conventionnés de l'AEFE, tel le lycée français de Lomé : respect de la législation locale du travail, négociation et concertation pour l'application des dispositions plus favorables dont bénéficient les personnels titulaires et qui ne sont pas de droit - le secrétariat national pouvant appuyer auprès de l'AEFE les revendications faites localement.

Puis fut fait le tour des problèmes qui se posent aux personnels :

- Âge d'accès à la retraite : les personnels souhaitent plus de transparence dans les décisions de mise à la retraite et plus de respect des demandes des personnes ;
- Demande de rémunération et non de récupération des heures supplémentaires ;
- Problème de cautionnement pour l'accès à certains services bancaires.

En raison des vacances de Noël, il ne fut pas possible de rencontrer l'administration.

Un grand merci encore à la section pour son accueil et au bureau pour la préparation de la réunion !

LECTURE

COUP DE CŒUR !

Ce récit est le témoignage vécu d'un enfant puis d'un adolescent, vivant dans un microcosme franco-malgache, où les destins individuels rencontrent l'Histoire :

- drame de l'insurrection malgache de 1947 ;
- drame du suicide d'une grand-mère française quelques jours après le début de l'insurrection ;
- drame de la condamnation à mort d'un grand-oncle malgache ;
- drame dans la vie des colons « petits blancs », rêvant de faire fortune mais vivant à la limite de la misère ;
- drame de morts suspectes ; solidarités familiales mises à mal par les « événements »...

C'était l'époque « coloniale » où le contexte du code de l'indigénat faisait vivre la majorité de la population malgache dans l'extrême précarité et une minorité de colons dans l'opulence.

Mais cet enfant va découvrir la vie et l'Histoire dans un monde intermédiaire majoritairement métis – celui de la famille de sa mère – où l'influence de la culture malgache est forte, avec un père « petit blanc » venu pour « faire fortune ».

L'auteur fait partager au lecteur sa vie de pérégrinations : Tananarive, Majunga, Diégo Suarez, jusqu'à l'indépendance puis son départ définitif de ce beau pays dont il aura toujours la nostalgie...

Extrait

Il se souvient d'un après-midi où sa mère lui demanda de l'accompagner chez un « oncle ». Il habitait assez loin, dans le quartier de Besarety, dans la banlieue de Tananarive et s'appelait, on disait son nom avec respect mais en baissant la voix, Edmond Ravelonahina. Après un long trajet interminable en taxi collectif, durant lequel sa mère lui dit qu'elle était malade du cœur et qu'elle allait se faire soigner par radiesthésie, ils arrivèrent chez l'oncle. Il les accueillit chaleureusement en ne parlant que malgache. Il les mit dans une pièce isolée, et sa mère resta pendant près d'une heure, en tenant contre son cœur une sorte de rectangle gris de fer « aimanté ? » pour la guérir de son mal. L'oncle était « radiesthésiste », une sorte de « guérisseur » selon sa mère qui se sentit beaucoup mieux après cette séance, mais il avait aussi « fait de la politique et avait failli être tué ». Il découvrit, des années plus tard, car il était tabou de parler des « événements de 1947 », qu'Edmond Ravelonahina avait été condamné à mort après la révolte de 1947, et avait ensuite été gracié. Il avait déjà été déporté dans les années 20 à Mayotte, petite île des Comores, pour activisme dans les milieux nationalistes. Quelle fierté ressentit-il ce jour où il découvrit avoir eu un membre de sa famille qui s'était révolté contre la colonisation.

Il faut savoir que, d'après les archives des armées françaises qui ont pu être consultées, l'on peut estimer à 100000 le nombre de malgaches qui furent tués ou qui moururent des suites de la répression militaire, pour mater la rébellion dans les deux ans qui suivirent son déclenchement le 29 mars 1947.

